

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2010**  
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR

\*\*\*\*\*

Présents :	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale	
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal	
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		P-Y.	FAVARGER	" "	
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale	
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal	
		C.	LIBEREK	" "	
		J.	LOCHER	" "	
		R.	NAGGAR	" "	
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale	
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal	
		F.	REVERDIN	" "	
		L.	RIVOIRE	" "	
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale	
		M.	SOBANEK	" "	
		M.	SOMMER	" "	
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal	
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale	
		H.	WYSS	" "	
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire	
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif	
	M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale	
		A.-C.	BAUER-RIBAUX	" "	
	M.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal	
	Mmes	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale	
		J.	MARTIN-ACHARD	" "	

Public : 3 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Karine MATUSIAK

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Installation d'une crèche dans le complexe dit du "Nouveau Prieuré" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'304'000.-- TTC);
  - 4.2 Mise en séparatif du quartier de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 672'300.-- TTC) -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations -
- 7) Naturalisations (*huis clos*).

\*\*\*\*\*

M. Karr, Président, ouvre la séance à 20h.30 et excuse Mmes Bauduccio-Deluc, Bauer-Ribaux, Hunkeler Dyla, Martin-Achard, ainsi que M. Florinetti.

### **1) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2010**

- Le procès-verbal est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions.

### **2) Communications du Bureau**

Le Président donne lecture d'une lettre des HUG : Demande de financement d'une campagne de promotion du mouvement et d'une alimentation saine pour la prévention de l'obésité chez les jeunes enfants (CHF 45'000.--).

Monsieur le Président,

La Suisse n'est pas épargnée par le problème croissant de l'obésité chez les enfants, comme les autres pays européens. En Suisse, environ 300'000 enfants sont en surcharge pondérale et plus de 60'000 sont obèses. Les enfants qui développent une obésité avant l'âge de 6 ans présentent un haut risque de le rester à l'âge adulte.

Pour faire face à cette problématique, **le programme de soins Contrepoids des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)** vise à prendre en charge les jeunes patients en surpoids mais aussi à mettre en place des actions de prévention. Les HUG ont reçu en 2008 le label « Hôpitaux promoteurs de santé » en raison de ses diverses actions de promotion de la santé. Pour ma part, en tant que médecin pédiatre depuis plus de 15 ans, je suis convaincue que des actions de promotion de la santé sont utiles pour accompagner nos interventions thérapeutiques.

Dans le cadre de nos actions, nous souhaitons mettre en place **une campagne de sensibilisation et d'information sur le mouvement et l'alimentation équilibrée à l'intention des parents des enfants de 0 à 4 ans, afin de prévenir l'obésité**. En effet, de saines habitudes de vie s'acquièrent dès la naissance et sous l'impulsion des parents. Par ailleurs, il existe à Genève un manque de cohérence dans les recommandations en matière d'alimentation et d'activité physique au sein des professionnels de la santé et de l'éducation. C'est pourquoi, par le biais de cette action, nous aimerions uniformiser ces recommandations pour Genève afin que des informations claires soient transmises aux parents.

Pour mettre en œuvre cette campagne, nous aimerions remettre des flyers aux parents, des ballons et des bavettes pour les enfants de 0 à 4 ans. Des messages de sensibilisation seront inscrits dessus. Des supports d'informations seront également préparés pour les professionnels. Ce projet sera développé en collaboration avec le Service de Santé de la Jeunesse, l'Association pour l'alimentation infantile, l'Association Fourchette Verte, les professionnels de la santé et les institutions de la petite enfance. Cette campagne pourrait débuter au printemps 2011.

**Contribuer à notre soutien, c'est s'engager dans la promotion de la santé des enfants du canton de Genève.**

En espérant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Dre Nathalie Farpour-Lambert  
Médecin adjointe  
Présidente du programme de soins Contrepoids<sup>®</sup>

Avant de transmettre ledit courrier à la commission Petite enfance-jeunesse, le Président indique qu'il a pris langue avec la doctoresse, responsable de la campagne, pour lui rappeler un vague souvenir qu'il a chaque année et qui s'appelle le paiement des impôts. Un autre vague souvenir est le fait que la Constitution cantonale transfère la compétence en matière de santé publique à la Confédération, ensuite aux cantons, et non pas aux communes. La doctoresse lui a expliqué qu'effectivement, dans un monde idéal, les choses se passeraient comme cela, mais qu'elle sollicitait, à bon droit, d'autres communes dont la ville de Genève qui mettent un certain nombre de moyens à disposition des HUG.

Le Président lui a rétorqué qu'un hôpital cantonal faisait un travail d'intérêt public évident, mais il a quand même un budget et qu'il ne faudrait pas entrer dans un

.../...

processus qui pourrait mener assez loin. La doctoresse attend quand même une réponse, raison pour laquelle il transmet son courrier à la Présidente de la commission Petite enfance-jeunesse pour discussion.

En ce qui concerne les bureaux de vote, le Président aimerait avoir la certitude que les chefs de groupes ont bien fait suivre leurs propositions pour l'année 2011.

M. Locher confirme que c'est bien le cas.

### **3) Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz informe

#### Réaménagement des locaux de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'emploi

Les 2 autres communes chênoises ayant donné formellement leur accord concernant les travaux projetés de réaménagement des surfaces mises à disposition de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'emploi au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis 136 chemin De-La-Montagne, ces derniers débuteront demain 10 courant et dureront environ 6 semaines. Pour mémoire, le coût desdits travaux est estimé à environ CHF 38'000--, à diviser entre les trois communes chênoises.

Concernant le projet de la "Maison de la Gradelle", je vous avais informés lors de la dernière séance du Conseil municipal du fait que mandat avait été donné par le Conseil administratif à Maître Vincent Jeanneret, afin que ce dernier dépose un mémoire réponse auprès de la commission cantonale de recours en matière administrative suite aux 3 recours déposés contre l'autorisation de construire DD N° 103217-2. Nos observations ont donc bien évidemment été déposées dans les délais impartis, à savoir au 29 novembre. Dans son mémoire, la commune a, entre autres, demandé de lever tout effet suspensif aux recours déposés en tant qu'ils concernent la rénovation de la garderie Le Petit Manège visée par l'autorisation du 15 septembre 2010, subséquemment de confirmer ladite autorisation octroyée à la commune de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, les locaux abritant ladite garderie ont été inondés à plusieurs reprises, pour ne pas dire quotidiennement, ceci suite à une rupture de l'étanchéité de la toiture/terrasse (consécutive aux abondantes chutes de neige ayant marqué la fin du mois de novembre).

Des réparations provisoires ont été effectuées en urgence pour un montant d'environ CHF 12'000--. Ces travaux ont pu être achevés hier soir déjà.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite que le Conseil administratif a reçu un courrier, daté 24 novembre 2010, de M. François Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), relatif à la position genevoise dans la procédure de consultation fédérale sur l'ordonnance concernant les décollages et atterrissages en campagne. La teneur de ce dernier ayant un impact direct

sur la problématique du survol par des hélicoptères du territoire des Trois-Chêne, elle donne lecture dudit courrier :

Madame le Maire,

Votre commune est exposée aux nuisances liées au survol d'hélicoptères. Comme le Conseil d'Etat l'a indiqué en réponse à la motion 1816 (annexe), l'aéroport a élaboré des règles visant à limiter ces nuisances pour les vols à partir ou à destination de l'aéroport.

La compétence de l'aéroport s'arrête à sa zone de contrôle. Au-delà, la réglementation appartient à la Confédération. Cette dernière a décidé de remplacer la procédure actuelle d'autorisation pour chaque demande de décollage ou d'atterrissement en dehors des aérodromes par des règles déterminées par voie d'ordonnance.

A ma demande, notre canton a participé au groupe de travail chargé d'élaborer l'avant-projet d'ordonnance. Nos préoccupations visant à protéger la faune et la flore de zones sensibles ont été entendues. En revanche, nous n'avons pas été suivis sur la protection des zones d'habitation. Le projet d'ordonnance y interdit les atterrissages et décollages, mais ne donne aucune compétence aux cantons pour réglementer les survols de ces zones.

Le Conseil d'Etat a donc répondu ce jour à la procédure de consultation en insistant sur la protection des zones d'habitation. Vous trouverez cette réponse en annexe et je vous remercie de la transmettre à vos collègues du Conseil administratif et, si vous le jugez utile, aux conseiller-es communaux de Chêne-Bougeries.

Je vous en souhaite bonne réception et vous adresse, Madame le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

François Longchamp

Une copie de ce courrier et de ses annexes est distribuée en séance.

Puis Mme Grandjean-Kyburz informe que :

- le Conseil administratif a décidé d'adhérer aux critères de durabilité et de respect des dispositions de la convention de l'OIT promus par l'OSEO en matière d'achats équitables.

- Mme Nathalie Barillier, TSHM, exerçant à 50% sur le territoire de Chêne-Bougeries, dispose depuis le 1<sup>er</sup> décembre d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 7 avenue des Cavaliers.

A cet égard, l'aménagement des autres surfaces qui seront mises à disposition, entre autres, de la ludothèque, pourrait être finalisé d'ici la mi-janvier 2011.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

### Culture

#### Film des 10 Ans de l'Atelier Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève

Le 18 novembre dernier, nous avions convié le public, ainsi que les anciens participants de l'Atelier Théâtre, à la projection du film réalisé par Mme Samantha Granger, afin de marquer les dix ans d'existence de cette belle aventure commune à Chêne-Bougeries et à la Comédie de Genève.

Nous avons commandé des DVD du film, d'une durée de 30 minutes avec un bonus de 15 minutes environ. N'hésitez pas à contacter le service culturel de la mairie si vous souhaitez en obtenir un exemplaire.

#### *Prochaines manifestations*

Le **Concert de l'Avent** de la Lyre aura lieu le 16 décembre à 20h.00 à la salle communale après la séance de la commission Culture.

Notre prochain rendez-vous sera, comme cela devient une tradition maintenant, le **samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011, à 17h.00 pour le Concert de l'An**.

Vu l'affluence du public observée en dernière minute l'année passée, nous avons mis une partie des billets à la vente dans les points FNAC, ainsi qu'à la réception de la mairie (à prix préférentiels). Le solde sera vendu à l'entrée de la salle communale.

Des invitations sont à votre disposition et vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire au moyen de la liste qui circule ou par courriel auprès du service culturel, d'ici au 23 décembre. Ce concert étant très demandé et la capacité de la salle communale étant limitée à 450 places assises, je vous conseille vivement de faire vos réservations bien à l'avance.

C'est encore l'Orchestre Buissonnier, sous la direction d'Arsène Liechti, qui nous promet un beau concert, suivi du verre de l'amitié.

Par ailleurs, je vous annonce d'ores et déjà que le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier aura pour thème "Internet, sécurité informatique et droits humains"**.

Les conférences seront données par Mme Solange Ghernaouti-Hélie, grande spécialiste de la question.

La première conférence aura lieu le 8 février prochain et portera plus particulièrement sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et ses implications.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe

### Mobilité

Le Conseil administratif a décidé de faire modifier le marquage de plusieurs places de stationnement sur les avenues Goty et Marc-Doret.

## PREE/PGEE

Plusieurs contacts ont eu lieu récemment avec des représentants du service de la planification de l'eau/DGEau concernant l'état d'avancement de ces deux plans.

Le coût des travaux projetés encore à charge de Chêne-Bougeries dans le cadre de ce projet a pu être déterminé avec précision et fera l'objet d'une présentation détaillée lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement.

## Compagnie des sapeurs-pompiers

Sur proposition du commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21, le Conseil administratif a accepté la candidature de M. Paulo Lanca Paulino, né le 2 avril 1982 et domicilié 8 chemin Fief-du-Chapitre, 1213 Petit-Lancy, ceci avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2010. M. Lanca est employé au service des Routes et cimetière.

## Nature et environnement

Lors de la séance du 30 novembre, les membres de la commission Mobilités-nature-environnement ont été saisis d'une version remaniée du projet de règlement relatif à la gestion des déchets. Ce dernier a été préavisé favorablement et transmis aux services cantonaux concernés pour approbation ou éventuelles observations.

A réception desdites observations, ce règlement sera bien évidemment transmis au Conseil municipal pour validation.

Cela étant, divers points devront encore être éclaircis sur le plan de la coordination administrative interne préalablement à son entrée en vigueur.

## Réaménagement du village de Chêne-Bougeries

Pour mémoire et comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, 3 équipes ont été retenues dans le cadre du processus MEP. Ces dernières nous font désormais parvenir régulièrement des questions témoignant de leur intérêt pour le processus en cours.

Ce dernier se voulant particulièrement transparent, les réponses données sont partagées avec l'ensemble des équipes.

Un récent plan de charge de trafic ainsi qu'un relevé précis de l'arborisation dans le périmètre ont également été transmis auxdites équipes. De même, la DGAT leur a fourni des plans de synthèse provisoires élaborés dans le cadre du processus PACA, permettant ainsi de conceptualiser le périmètre du village dans le cadre élargi du projet d'agglomération. Les premières esquisses et hypothèses de travail des concurrents seront disponibles d'ici le 19 janvier 2011. A cette date, le collège d'experts retiendra les scenarii qu'il conviendra de privilégier permettant ainsi de canaliser les efforts des équipes vers les pistes les plus prometteuses.

## Police municipale

Le Conseil administratif a entériné et signé une convention entre la ville de Genève et la ville de Chêne-Bougeries portant sur les compétences des agents de police municipale dans les zones limitrophes.

### Divers

La société Geti SA a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif du 5 octobre 2010. Le délai fixé par le TF pour faire part de nos observations ne nous est toutefois pas encore connu.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

En préambule, M. Walpen souligne que la brièveté des informations qu'il va donner n'a pas de corollaire avec leur importance.

### Urbanisme

Les membres de la commission ont été saisis, lors de la séance du 7 courant, de 3 objets. Ainsi, les commissaires ont préavisé favorablement l'APA N° 33700-2 relative à une parcelle située chemin des Flombards et nécessitant une légère dérogation du taux de densité.

Par contre, ils ont préavisé défavorablement la DD N° 103931-2 engendrant une importante dérogation du taux de densité de par la construction de villas contiguës projetée dans le secteur des Tornalettes.

De plus, les commissaires ont également préavisé défavorablement le projet de déclassement du périmètre communément appelé de la Paumière situé à proximité de la route de Malagnou.

En ce qui concerne l'état d'avancement du projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, il convient de signaler que nous demeurons à ce jour dans l'attente des préavis de la Commission cantonale d'urbanisme ainsi que de la Commission des monuments et des sites.

Il s'agit là de dossiers importants, n'entrant pas dans la conception que nous avons du développement urbanistique communal.

### Personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager M. Sébastien Pache en qualité de chef de poste APM. L'entrée en fonction de M. Pache est prévue le 1<sup>er</sup> février 2011.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé, à bien plaisir, de libérer M. Jean-Marie Rizzi, APM, de ses obligations contractuelles au 31 janvier 2011, ceci à la demande de l'intéressé.

En conséquence, une annonce relative à une ouverture de poste d'agent de la police municipale paraîtra très prochainement dans la Tribune de Genève, la FAO, ainsi que sur le site Internet communal.

## Divers

Après examen de la teneur d'un mémoire établi par le docteur Christophe Vuilleumier, historien, intitulé "Une rivière au fil du temps", le Conseil administratif a décidé de proposer à la Commission cantonale de nomenclature l'appellation "Ruisseau de la Garance" pour la dénomination du cours d'eau situé sur le territoire communal entre la route de Malagnou, le chemin de la Chevillarde et le chemin Castoldi.

## **4) Propositions du Conseil administratif**

### ***4.1 Installation d'une crèche dans le complexe dit du "Nouveau Prieuré" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'304'000.-- TTC)***

Le Président passe la parole à Mme Garcia, Présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia aimerait rappeler que les autorités de Chêne-Bougeries ainsi que les commissions Bâtiments-constructions et Petite enfance-jeunesse n'ont pas été directement associées à l'élaboration de ce projet dont le maître d'ouvrage est le BCAS, Fondation de droit privé. En effet, la commune n'a qu'une participation de 4,27% dans le projet du Nouveau Prieuré. La commission Petite enfance-jeunesse a toutefois été informée régulièrement de l'évolution du projet et elle avait souhaité que cet objet passe également à la commission Bâtiments-constructions. Même si les surfaces ne sont peut-être pas très généreuses pour cette crèche, il faut quand même relever que les 600 mètres carrés correspondent tout à fait aux normes en vigueur. Mme de Tassigny, experte dans le domaine de la Petite enfance, avait reçu mandat de Mme Grandjean-Kyburz afin d'optimaliser les surfaces de la crèche, laquelle sera donc tout à fait fonctionnelle. Mme Garcia précise que le vote du crédit a été préavisé favorablement par 4 voix pour et 2 abstentions.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno aimerait également rappeler que la commission Finances a préavisé favorablement par 8 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le crédit de CHF 3'304'000.-- TTC sans aucune remarque particulière concernant l'aspect financier du projet. Elle a relevé et remercié le Conseil administratif d'avoir demandé la constitution d'une garantie bancaire de CHF 900'000.-- qui correspond au premier paiement d'acompte de 30% du coût du projet.

M. Walpen adhère aux propos de Mme Salerno. Pour la bonne forme, il rappelle que les montants évoqués ne comprennent pas les frais liés aux aménagements intérieurs qui seront réalisés plus tard. Il lui paraît utile de le dire dès aujourd'hui pour éviter d'éventuels malentendus. Sur le plan financier, cette dépense sera amortie en 30 annuités, cela veut dire jusqu'en 2040.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

.../...

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**INSTALLATION D'UNE CRECHE DANS LE COMPLEXE DIT DU "NOUVEAU PRIEURE" : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 3'304'000.-- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 4 novembre 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 novembre 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**DECIDE** d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 3'304'000.-- TTC pour couvrir les travaux de réalisation d'une crèche située dans le complexe dit du "Nouveau Prieuré";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 3'304'000.-- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 54.1300.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2040;

de charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération;

de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

***4.2 Mise en séparatif du quartier de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 672'300.-- TTC)***

Le Président prend la parole en tant que Président de la commission Mobilités-nature-environnement pour dire que ce projet a été étudié avec soin et qu'il a fait l'objet d'un préavis favorable à l'unanimité. Pour le reste, l'exposé des motifs donne l'essentiel des

considérations liées à cet objet. Il répondra volontiers aux éventuelles questions; mais il constate que tel n'est pas le cas.

Le Président passe donc la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de la séance de la commission Finances du 8 novembre 2010, le projet a été préavisé favorablement et à l'unanimité par les 8 membres présents. Elle n'a pas de remarques particulières concernant l'aspect financier, sinon que ce montant n'aura pas d'impact sur les comptes communaux puisqu'il sera prélevé sur la taxe d'équipement.

M. Biedermann a une précision à apporter concernant le bassin de rétention d'eau de la Gradelle. Pour une fois, la commune de Chêne-Bougeries, contrairement à la pratique établie lors de la mise en séparatif de chemins privés, ne pilotera pas l'opération au niveau financier. En effet, ce chantier sera piloté par la régie Brun, laquelle a fait la mise en soumission. La commune de Chêne-Bougeries ne fait que payer sa quote-part.

M. Walpen ne va pas épiloguer longuement mais il tient à rappeler que le quartier de la Gradelle représente environ 20% des habitants de la commune. Il est donc important de ne pas se contenter de faire des travaux au chemin du Mont-Blanc et dans les chemins avoisinants, mais aussi qu'un tel projet soit conduit à la Gradelle. En ce qui concerne la taxe d'équipement, le fonds présente à ce jour un solde d'environ CHF 1.5 million, ce qui permet aisément le prélèvement envisagé.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**MISE EN SEPARATIF DU QUARTIER DE LA GRADELLE : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 672'300.-- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 13 octobre 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 novembre 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**DECIDE** d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 672'300.-- TTC, pour couvrir les travaux de mise en séparatif des collecteurs situés dans le quartier de la Gradelle;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur le compte "Taxe d'écoulement" dont dispose la commune auprès de l'Etat.

## **5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

M. Liberek informe de l'avancée des travaux de la commission Sports-secours concernant la motion déposée par les groupes Libéral et Radical, en date du 10 juin 2010. La commission s'est réunie à trois reprises en septembre, octobre et novembre. Elle a pu bénéficier de l'aide précieuse de Mme Musumeci, cheffe du service Prévention et sécurité, et elle a également auditionné d'autres intervenants externes, notamment le sergent-major de la commune du Grand-Saconnex qui lui a fait part d'expériences dans sa commune. C'est la première commune du canton qui a installé un tel dispositif. Le rapport de la commission sera transmis au mois de janvier afin de pouvoir être débattu lors de la séance du Conseil municipal prévue en mars 2011.

Mme Sobanek indique que la commission Affaires sociales-prévention a poursuivi, lors de sa dernière séance, l'attribution de subventions aux associations actives dans le domaine de l'aide au développement. Elle rappelle que cette attribution représente 0.7% du budget communal, c'est-à-dire CHF 200'000.-- dont un peu plus de CHF 66'000.-- vont à la Fédération genevoise de coopération. La commission a octroyé des subventions à 34 associations. Elle a également été saisie d'une proposition de Mme Othenin-Girard concernant l'organisation d'un troc au printemps prochain. Dans la mesure où cette proposition a été faite dans les "Divers" de l'ordre du jour et au vu de l'heure tardive, Mme Sobanek, en sa qualité de présidente, a demandé le report d'une décision concernant cet objet à une prochaine séance, estimant qu'il n'était pas judicieux de se prononcer sans avoir le temps d'en débattre. La commission a donné son accord quant à cette approche. Mme Sobanek constate qu'une proposition des groupes Libéral et Radical a maintenant été déposée au sujet de l'organisation de ce troc, ce sera donc l'occasion d'en discuter, mais il est évident que la commission va reprendre ce sujet.

Mme Garcia signale que lors de la dernière séance de la commission Bâtiments-constructions, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, des représentants d'une coopérative ont été reçus, afin d'étudier une éventuelle collaboration avec la commune dans le cadre d'un projet de construction de deux immeubles sur la parcelle Jean-Jacques Rigaud, propriété communale.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser qu'elle a omis d'informer que le Conseil administratif avait invité les aînés à une représentation du cirque de Noël, laquelle a eu lieu cet après-midi à 15 heures. La représentation pour les élèves a eu lieu lundi matin.

Mme Sobanek rappelle aux personnes qui se sont inscrites pour le repas que les membres de la commission Affaires sociales-prévention partagent avec les femmes résidant au "Cœur des Grottes", de ne pas oublier de venir. Ce repas qui constitue une des actions de la commission Affaires sociales-prévention de Chêne-Bougeries permet de faire oublier aux pensionnaires de l'institution, pendant l'espace d'un repas, leur situation particulièrement difficile.

## 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

### 6.1 Organisation d'un troc

Le Président donne lecture de la proposition des groupes Libéral et Radical demandant l'organisation d'un troc bisannuel sur la commune de Chêne-Bougeries.

#### PROPOSITION INDIVIDUELLE DES PARTIS LIBERAL ET RADICAL EN FAVEUR DE L'ORGANISATION D'UN TROC BISANNUEL SUR LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Au cours de la Kermesse de fondation du PLR de Chêne-Bougeries, un Troc a été organisé pour la première fois sur notre Commune.

Ce troc, dont l'envergure et le type de produits proposés ont été volontairement limités à cause du manque d'expérience des organisateurs, a connu un très grand succès et semble avoir répondu aux attentes d'une grande partie de la population de notre Commune. En effet, au cours des quelques heures que dura l'événement, plus de 300 personnes ont rendu visite à la salle de troc qui a enregistré 140 ventes. Relevons aussi que des trocs ont lieu régulièrement sur plusieurs communes genevoises et connaissent un grand succès populaire.

Forts de ce premier succès :

#### PROPOSITION

« Les Partis Libéral et Radical demandent au Conseil Administratif de présenter à la Commission Sociale une proposition en vue de l'organisation d'un troc bisannuel sur la Commune de Chêne-Bougeries. Cette proposition serait présentée à la première séance de la Commission Sociale de l'année 2011 en vue de l'organisation du premier troc au printemps

La proposition préciserait, en particulier, les points suivants relatifs à l'organisation d'un troc :

- Identification de partenaires expérimentés à même d'organiser et de diriger l'événement
- Considérations relatives à divers types de troc (par ex. troc pour enfants, ou pour ados, ou sans limites d'âge, troc à thèmes, jouets, équipements sportifs, etc.)
- Mise à disposition d'un local nécessaire à l'activité
- Activités annexes à prévoir (café, service de bar ou autre)
- Annonces et affiches nécessaires à la diffusion de l'événement
- Recrutement d'assistants bénévoles
- Coût prévu

Les éventuels profits de cet événement à caractère social seraient versés à une institution caritative soutenue par la Commune.

Merci

M. Locher précise que l'idée consiste à organiser ce troc deux fois par année. Il ne s'agit donc pas d'un troc bisannuel qui signifie tous les deux ans.

Le Président a de la peine à croire que cette erreur a été commise par M. Naggar !

M. Naggar rétorque qu'il est malheureusement faillible.

Le Président propose le renvoi de cette proposition à la commission Affaires sociales-prévention.

Mme Sobanek ne comprend pas le sens de cette proposition. C'est une demande qui est faite au Conseil administratif pour que ce dernier identifie et jauge les modalités d'organisation, puis que cet objet revienne en commission. Cependant, il est bien précisé dans le procès-verbal de la dernière séance de la commission Affaires sociales-prévention que cet objet allait être repris. Il y a effectivement un certain nombre de choses à discuter en amont, notamment le coût de la salle ou les modalités d'organisation. Cette discussion n'a pas pu avoir lieu lors de la dernière séance de la commission. Bien entendu, Mme Sobanek appuie la proposition.

M. Naggar précise que l'idée étant que ce troc ait lieu au printemps, soit dans un délai extrêmement court, il s'agit de collecter rapidement toutes les informations qui permettront à la commission Affaires sociales-prévention d'avoir tous les éléments à disposition lors de sa prochaine séance. En d'autres termes, il convient d'accélérer le processus. Après en avoir parlé à Mme Grandjean-Kyburz, celle-ci s'est montrée prête à fournir tous les éléments à la commission pour arriver rapidement à une conclusion.

Mme Othenin-Girard ajoute qu'il était important, pour les Libéraux et Radicaux de continuer sur la lancée du troc organisé le 9 octobre 2010. Elle s'est rendu compte qu'il n'était pas possible de mettre cet objet à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission Affaires sociales-prévention, raison pour laquelle elle l'a présenté sous le point "Divers", en sachant aussi que la prochaine séance de la commission Petite enfance-jeunesse avait été déplacée en janvier. Le souci principal des groupes Libéral et Radical est qu'il n'y ait pas de passage à vide, c'est-à-dire de pouvoir retrouver la clientèle du dernier troc. Il faut donc qu'en janvier, tous les éléments soient en place. Mme Othenin-Girard aurait pu donner des explications lors de la dernière séance de la commission Affaires sociales-prévention, mais malheureusement, cela n'a pas été possible.

Mme Sobanek rappelle que l'ordre du jour de la commission était très chargé. Après avoir examiné les demandes de subventions de 34 associations, tout le monde était fatigué et certains membres étaient en train de partir. Elle ne pense pas avoir falsifié l'esprit qui régnait à ce moment de la séance, lorsqu'elle a dit que la majorité de la commission estimait que le sujet méritait une réflexion plus approfondie et qu'il ne fallait pas précipiter les choses. C'est la raison pour laquelle elle met un petit bémol quant à l'organisation de ce troc au printemps. Elle comprend tout à fait le souci de conserver une clientèle, mais peut-être qu'il sera difficile de mettre en place ce troc dans un délai aussi court. Cela risque aussi de complètement bouleverser la

.../...

planification des travaux en cours car, comme les membres de la commission le savent, il est déjà difficile de faire le tour des nombreux sujets à l'examen. Ainsi, une rencontre avec Mme Musumeci et les TSHM a déjà dû être reportée. Il faudra aussi, cas échéant, prévoir des séances supplémentaires. Aussi, elle s'étonne de l'urgence de l'organisation d'un troc, sachant aussi que les personnes qui n'ont pas pu participer à celui organisé récemment attendront que la commission puisse préparer le second.

M. Walpen rappelle à Mme Sobanek que les commissions sont maîtresses de leur ordre du jour. Pour le reste, le Conseil administratif va se mettre rapidement au travail pour éviter qu'il y ait du retard, mais il convient aussi d'examiner l'aspect budgétaire. Même si cela reste théorique, il faut prévoir la couverture d'un déficit éventuel. De toute manière, la commission pourra se saisir de cet objet dès le début de l'année 2011.

M. Naggar souhaiterait tranquilliser Mme Sobanek. Il ne s'agit pas de danser plus vite que la musique ! Ce que les groupes Libéral et Radical tentent de faire, c'est d'amener tous les éléments qui permettront d'arriver à une décision qu'il espère positive. Il aimerait également rappeler que le premier troc a été organisé par deux personnes, (en fait 1 personne et une autre occupée à temps partiel) en moins d'un mois, ceci sans aucune expérience préalable. Il a du mal à croire, avec les moyens que l'on mettra à disposition, qu'il n'est pas possible d'arriver à organiser un nouveau troc en 3 mois.

M. Reverdin a un commentaire sur l'objet en question. Il est doublement amusé de constater l'influence grandissante des idées radicales sur le nouveau PLR. Effectivement, l'aide de l'Etat est toujours intéressante quand il s'agit d'organiser des choses qui, a priori, lui sembleraient relever de la sphère privée. Il se souvient du dernier Conseil municipal lors duquel ses membres ont eu l'occasion d'étudier le cas d'un cinéma de quartier. Ils étaient arrivés à la conclusion que si une association voulait prendre le leadership dans la reprise des locaux dudit cinéma, la commune pourrait éventuellement l'aider, mais qu'il ne lui appartenait pas de prendre en charge ce genre de choses. Or, il est amusant de constater que le PLR, dans sa nouvelle organisation, a été séduit par les pensées radicales, et c'est une bonne chose !

Mme Tiercy rebondit sur ce que vient de dire M. Reverdin. Elle a aussi en mémoire l'exemple du "Café des parents" que la commission qu'elle préside aurait bien voulu organiser. Il y a beaucoup de choses que l'on souhaiterait organiser... Elle observe, comme M. Reverdin, que lorsque la demande vient de l'autre bord politique, cela se passe très bien.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que la commission Petite enfance-jeunesse a eu l'occasion de discuter de la problématique du "Café des Parents".

Mme Tiercy en convient, mais il manquait un soutien pour initier le projet. Or, elle s'aperçoit que dans le cadre de la demande des groupes Libéral et Radical, c'est Mme Grandjean-Kyburz qui initiera le projet.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser qu'un projet concernant le "Café des parents" avait été présenté en commission. Ce sera également le cas pour le troc.

#### ***6.2 Voitures parquées sur la place Colonel-Audéoud***

Mme Tiercy passe à sa question. Elle a constaté qu'un nombre important de voitures était parquées sur la place Colonel-Audéoud. Elle aimerait savoir si la commune a le projet d'en faire un parking.

Mme Grandjean-Kyburz confirme que ce n'est pas le cas. Malheureusement, le Conseil administratif ne peut que constater que chaque matin, des voitures sont stationnées à côté de la fontaine qui vient d'être inaugurée. Il le regrette.

Mme Deruaz-Lombard pose cependant la question de savoir si la place Colonel-Audéoud peut supporter autant de voitures. Par ailleurs, elle a remarqué que le parking vert était peu utilisé.

M. Biedermann répond qu'il est malheureusement difficile de stationner lorsque le cirque de Noël est installé, et qu'il y a un événement ou une manifestation à la salle communale. Il est vrai que la question se pose de savoir s'il faudrait fermer la place Colonel-Audéoud pendant un certain temps.

#### ***6.3 Abribus***

Mme Sobanek s'exprime en tant qu'utilisatrice du tram pour s'étonner de la qualité des abribus sur la commune. En effet, ceux-ci n'abritent ni du vent, ni de la pluie. Lors des récentes intempéries, il n'était même pas possible de poser un sac sur la banquette, car celle-ci ruisselait. A priori, un abribus, comme son nom l'indique, devrait permettre de s'asseoir à l'abri, mais tout était tellement inondé qu'elle a dû ouvrir son parapluie pour ne pas être mouillée de partout. Elle a donc fait une petite enquête sur les abribus dans les communes voisines. Elle a vu qu'à Carouge, les abribus qui sont aussi de petit gabarit protègent très bien de la pluie et qu'on peut s'y asseoir. A Chêne-Bourg et à Thônex, les abribus possèdent une couverture en plastique qui les rend beaucoup plus étanches. Elle demande donc que l'on se penche sur les abribus de Chêne-Bougeries qui ne protègent ni du vent, ni de la pluie.

Le Président remercie Mme Sobanek de sa question et promet que la commission Mobilités-nature-environnement se saisira prochainement de cet objet.

#### ***6.4 Déblaiement de la neige***

Mme Bisanti, après Mme Sobanek qui a parlé de la pluie, va parler de la neige. Les Socialistes tiennent à remercier tout le personnel de la commune qui a travaillé d'arrache-pied pour le déblaiement de la neige, lors des importantes chutes de neige survenues à fin novembre. Il est normal que l'effort porte sur les routes afin d'assurer le maintien de la circulation et des services publics. Cependant, le déneigement des trottoirs qui aurait pu intervenir le jour suivant a été négligé. En effet, la neige est éjectée sur les trottoirs par les chasse-neige, et la montée/descente des bus devient difficile, pour ne pas dire dangereuse, parce que le sol devient une véritable patinoire.

.../...

Le groupe Socialiste pose donc les questions suivantes :

- Le personnel de la commune était-il en nombre suffisant pour assurer le déneigement ?
- Les machines en possession de la commune sont-elles adaptées à la quantité de travail attendue par les communiers ?
- Qui est responsable du déneigement des trottoirs et des abribus le long du chemin de la Gradelle, par exemple, et le long de la route de Chêne ?

M. Biedermann peut répondre en partie à ces questions. Il y a eu une séance de "debriefing" avec le service des Routes et cimetière et le service des Parcs et promenades en début de semaine pour voir comment cela s'était passé. Au niveau du personnel, M. Biedermann a déjà répondu à M. Locher que le programme de déneigement avait été mis sur pied par le service technique au mois de septembre. Ce programme a été entériné par le Conseil administratif. Lorsque la neige commence à tomber, des équipes commencent leur travail à 4 heures du matin et sont relayées ensuite par les collaborateurs/trices du service des Parcs et promenades. Or, ce dernier manque de personnel (deux employés sont au bénéfice d'un certificat médical avec interdiction de conduire, une autre personne est en absence prolongée). Il a donc fallu avoir recours à du personnel temporaire ainsi qu'à une entreprise privée qui a apporté son concours avec du matériel et du personnel.

S'agissant des machines, compte tenu du fait que la commune de Chêne-Bougeries est à 85% située en zone 30, avec des "oreilles" le long des trottoirs et des seuils de ralentissement, le responsable de l'entretien des routes s'est rendu compte qu'il mettait deux fois plus de temps par rapport aux années antérieures pour le déneigement. Il a donc soulevé la question de disposer d'un deuxième camion, à équiper d'une pelle, afin de pouvoir dégager le Nord et le Sud de la commune en même temps, ce d'autant plus qu'il craint la panne du seul engin dont il dispose actuellement. S'agissant de la route de Chêne, il s'agit d'une route cantonale.

### ***6.5 Le Petit Manège***

M. Perrin a deux remarques. En premier lieu, il relève que M. Biedermann a parlé d'un deuxième camion chasse-neige. Sa position à ce sujet est connue. Il s'agit avant tout de recourir aux services d'entreprises privées. Il ajoute toutefois qu'à l'heure actuelle, certaines d'entre elles manquent peut-être de chasse-neige car leur parc de véhicules s'est appauvri dès l'instant où on fait de moins en moins appel à elles.

Ensuite, M. Perrin revient aux propos de Mme Grandjean-Kyburz qui a mentionné une levée de l'effet suspensif concernant Le Petit Manège. Si cette levée devait être accordée pour Le Petit Manège, la Maison de la Gradelle y serait-elle liée ou pourrait-elle être dissociée ?

Mme Grandjean-Kyburz indique qu'il appartiendra à la commission cantonale de recours en matière administrative de décider. La demande de levée de l'effet suspensif a été faite pour Le Petit Manège. Le mémoire-réponse de la commune a été déposé le 29 novembre.

### **6.6 Divers**

Le Président a lui-même deux questions. La première est la suivante : est-il exact que, considérant que la salle dans laquelle le Conseil administratif se réunit est lugubre, vieillotte, insalubre et impropre à la sérénité des décisions, il aurait été décidé de son réaménagement ? La seconde est la suivante : Est-il exact que sous l'impulsion du conseiller administratif en charge des finances, toujours soucieux des deniers de la commune, celui-ci aurait décidé d'acheter d'occasion le mobilier à l'Etat de Genève, notamment des vieux pupitres ?

M. Walpen se montre quelque peu interloqué par ces questions qui lui rappellent celles d'un député MCG bien connu au Grand Conseil, raison pour laquelle, il n'a pas réagi. La technique de ce député consistant à raconter n'importe quoi, il appartient aux autres de se justifier. Donc, M. Karr peut dire ce qu'il veut.

Le Président répond qu'il songeait au mobilier de la salle du Conseil d'Etat lequel a été récemment renouvelé.

M. Walpen réplique que le mobilier du Conseil d'Etat n'est pas à vendre. Ce dernier a été stocké.

### **7) Naturalisations**

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à M. Reverdin, en remplacement de Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, absente et excusée, lequel présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 15 oui et 3 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 15 oui et 3 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 7 oui, 1 non et 10 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 15 oui et 3 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.01.

La Vice-présidente  
du Conseil municipal  
M. GARCIA

Le Président  
du Conseil municipal  
J.-M. KARR